

Intérêt communautaire

Le présent texte est annexé aux statuts de la communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté afin de définir les actions d'intérêt communautaire, au sens de l'article L. 5214-16 IV. du Code général des collectivités territoriales.

I. COMPETENCES OBLIGATOIRES

1. **Aménagement de l'espace** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
 - Stratégie foncière à l'échelle du territoire de Liffré-Cormier ;
2. **Soutien aux activités commerciales** d'intérêt communautaire :
 - Soutien financier aux associations et unions de commerçants ayant un rayonnement communautaire ;
 - Participation aux dispositifs régionaux de soutien au commerce ;

II. COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

1. **Protection et mise en valeur de l'environnement**, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :
 - Création et gestion de chaufferies à prédominance d'énergies renouvelables avec réseau de chaleur et alimentant au moins un site appartenant à la communauté de communes ou géré par elle ;
 - Création et gestion de centrales photovoltaïques lorsque l'installation est réalisée sur un site appartenant ou géré par la communauté de communes ;
 - Gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique ;
 - Lutte contre le frelon asiatique : participation financière aux interventions réactives sur le domaine privé des seuls particuliers ;
 - Elaboration, adoption et suivi du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable ;
 - Soutien au développement, à la valorisation et la pérennisation du bocage ;
 - Développement d'actions d'accompagnement à la maîtrise de la demande en énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au changement de pratiques à l'échelle du territoire, à destination des habitants, citoyens, des entreprises ou des communes membres de l'EPCI ;
 - Développement d'actions d'accompagnement au recensement, à l'observation, à la préservation et au développement de la biodiversité sur le territoire, à destination des associations, entreprises, citoyens ou des communes-membres de l'EPCI ;
 - Définition et mise en œuvre d'actions concertées pour la mise en valeur et la protection des sites naturels d'intérêt communautaire :
 - Contribution à l'accueil du public en Forêt de Rennes ;
 - Contribution à l'animation du Site Natura 2000 ;
 - Balisage et entretien des circuits de randonnée pédestre, équestre, vélo et VTT, d'intérêt communautaires. Sont d'intérêt communautaire les sentiers indiqués comme tels sur la carte annexée, sauf les sentiers GR ;

- Valorisation et signalétique des espaces naturels, et du patrimoine bâti remarquable, d'intérêt communautaire :
 - Village médiéval de Chevré,
 - Vallée du Couesnon,
 - Forêt de Rennes,
 - Centre médiéval de Saint-Aubin-du-Cormier
- Elaboration, adoption et suivi du Projet alimentaire territorial ;

2. Politique du logement et du cadre de vie :

- Elaboration et mise en œuvre du plan local de l'habitat pour :
 - Les actions 1, 3, 4, 6, 18, 19 et 20 sont d'intérêt communautaire ;
 - Les actions 5, 10, 11 sont portées par les communes, et par l'EPCI pour la part suivante :
 - Action 5 : coordination du recensement de l'habitat indigne du territoire et accompagnement des communes dans le traitement des dossiers ;
 - Action 10 : participation de l'EPCI au dispositif départemental de soutien à la création de logements sociaux ;
 - Action 11 : soutien à l'attribution des logements sociaux par la prise en charge d'un logiciel de gestion ;
 - Les autres actions du PLH relèvent de la compétence des communes et peuvent être appuyées le cas échéant par un fonds de concours communautaire
- Création d'un quartier d'Habitat à Liffré, sur la ZAC de Sévailles 1, et comprenant des logements sociaux ;
- Participation à la revitalisation des centres-bourg dans le cadre de la convention « PVD-ORT » ;

3. Action sociale d'intérêt communautaire

- Gestion d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile ;
- Gestion des structures publiques d'accueil collectif de la petite enfance ;
- Soutien financier aux haltes garderies suivants : « Doudou et Cie » à La Bouëxière et Les Bout'd'Chou à Liffré ;
- Gestion du Relais Petite Enfance ;
- Mission de conseil auprès des intervenants locaux (communes et associations) et de coordination des actions à destination des personnes âgées sur le territoire ;
- Animation et coordination des actions à destination des jeunes enfants et/ou des familles du territoire ;
- Animations proposées sur l'ensemble du territoire, aux séniors de plus de 60 ans en perte d'autonomie, et aux personnes de plus de 50 ans en situation de vulnérabilité (isolement social et géographique, difficultés physiques ou cognitives), résidents à leur domicile ;
- Animation de la vie sociale en faveur des occupants de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- Création de l'équipement d'accueil petite enfance au sein du projet Le Kanata à Liffré ;
- Création de l'équipement d'accueil petite enfance sur les parcelles cadastrées AB 2 et AB 3 à La Bouëxière ;
- Création des micro-crèches au sein des « Maisons Intercommunales » ;

4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, touristiques et sportifs d'intérêt communautaire

- L'Aquazic, pour ses parties « piscine », « école de musique » et parties communes,

- La salle des sports de la Jouserie de Saint-Aubin-du-Cormier,
- La salle de remise en forme de Gosné,
- La salle de sport de La Bouëxière pour la partie squash/paddle tennis,
- Le cinéma Mauclerc à Saint-Aubin-du-Cormier et le cinéma de Liffré,
- Le centre d'activités de pleine nature de Mézières-sur-Couesnon,
- Le Relais Nature de Mi-Forêt,

5. **Création, aménagement et entretien de la voirie**

La voirie communautaire comprend :

- Arrêt de connexion intermodale de Liffré ;
- Arrêt de connexion intermodale de Saint-Aubin-du-Cormier ;
- Aire de covoiturage de Saint-Aubin-du-Cormier : entretien courant (nettoyage) et gestion des espaces verts ;
- Mobilier urbain de type abris-bus, abris-vélos, bancs, poubelles, panneaux d'information situé sur les sites et équipements communautaires ;

6. **Participation à une convention France services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article [27-2](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations :**

- Maisons France Services de Liffré, Saint-Aubin-du-Cormier, annexe de la Bouëxière et des permanences délocalisées sur les autres communes.